

Procès Verbal du Conseil d'Ecole n°2

Mardi 6 février 2024

Date d'envoi des convocations et ordre du jour : jeudi 18 janvier 2024

Lieu de la réunion : école maternelle

PRÉSENTS :

- Président du SIVU : M. Patrick PAILLER
- Maire de BONNAT : M. Philippe CHAVANT
- Enseignantes:
Mme Anne BOUCHET BONNAUD, adjointe ;
Mme Sonia RAYNAL, Titulaire Remplaçant Secteur ;
Mme Fabienne SAVIGNON, directrice

- Représentants des Parents d'Elèves au Conseil d'Ecole:

- Mme Elodie FLAHAUT ;
- M. Grégory DUTY ;
- M. Christian AMOULEN

EXCUSÉS :

- Madame Nathalie PINGNELAIN, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de GUERET 1;
- Mme Anaïs LASFARGEAS – BOUCHET, Représentante des Parents d'Elèves ;
- Mme Anne – Marie RUIZ, ATSEM

Ouverture de la séance à 18 h sous la présidence de Mme SAVIGNON.

Mme BOUCHET - BONNAUD est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- sécurisation des abords de l'école maternelle (chemin de ronde) ;
- aménagement de la cour de récréation ;
- année scolaire 2024 – 2025 ;
- temps périscolaires ;
- travaux ;
- questions diverses

Le déroulement de l'ordre du jour est modifié : le point «année scolaire 2024 – 2025» sera traitée en deuxième position.

Sécurisation des abords de l'école maternelle (chemin de ronde)

Souhait : créer un espace « piéton » pour éviter les déplacements sur la chaussée pour accéder aux voitures stationnées devant le boulodrome.

L'idée serait de créer un « sas piétons » en reculant le grillage de l'école de quelques mètres, en déplaçant la dernière place de parking (celle la plus près du trottoir actuel) et en faisant installer des barrières fixes devant les places de parking.

Cela permettrait aux enfants et aux parents d'attendre plus en sécurité et de pouvoir accéder plus facilement au trottoir situé devant le boulodrome, sans circuler sur la chaussée.

Il faut maintenant faire budgétiser le projet avant toute chose.

Année scolaire 2024 -2025

M. Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) a annoncé, en Commission de carte scolaire, que le dispositif 2023-2024 est reconduit à BONNAT (pour rappel, ce dispositif mis en place l'an dernier (juin 2023) implique la scolarisation des élèves de Grande Section à l'école élémentaire de BONNAT).

Une réunion entre les équipes enseignantes des écoles élémentaire et maternelle s'est tenue pour commencer à réfléchir à la répartition des élèves en septembre 2024.

Mr CHAVANT fait remarquer que, concernant les GS qui sont actuellement à l'école élémentaire, avec les CP, il n'a pas eu de remontées négatives des parents.

Mr CHAVANT explique que deux solutions peuvent être retenues pour la rentrée 2024 :

- les 18 élèves de GS seront à l'école élémentaire en septembre et ils seront tous dans la même classe.
- une partie des 18 GS sera à l'école élémentaire et une autre partie à l'école maternelle.

Dans ce cas, le critère de l'âge serait, a priori, retenu car le plus objectif.

Il n'est pas possible de « transférer » un professeur des écoles de l'élémentaire à la maternelle car cela reviendrait à faire une mesure de carte scolaire (fermeture à l'élémentaire, ouverture à la maternelle).

Mr AMOULEN indique que, si le groupe de GS est séparé en 2, cela risque d'être compliqué à entendre pour les parents.

Madame BOUCHET - BONNAUD indique que l'équipe enseignante de l'école maternelle scinderait le groupe de MS en deux quoiqu'il en soit et ce pour essayer d'apaiser l'ambiance du groupe classe.

Les Représentants des Parents font remarquer que le problème des GS va se reporter chaque année. Mr CHAVANT répond que, lorsque les effectifs de GS seront moins importants, les GS resteront à la maternelle, le but n'étant pas de « déshabiller » la maternelle.

Les directeurs des deux écoles vont faire un courrier au DASEN pour expliquer ce qui peut être envisagé à la rentrée.

Aménagement de la cour de récréation

Une nouvelle structure a été installée dans la cour de récréation. Un organisme de sécurité doit passer avant que les élèves puissent l'utiliser.

Le souhait de la Directrice est d'essayer de déposer un dossier « NEFLE » (Notre Ecole Faisons La Ensemble) pour obtenir des aides financières.

Pour cela, il faut que le projet soit un partenariat école/SIVU/parents.

Pour que le dossier soit accepté, il faut que :

- l'aménagement ait un but pédagogique (pas refaire la cour juste pour qu'elle soit jolie) ;
- le financement concerne le non bâti (par exemple le revêtement de la cour ne peut être financé par ce moyen).

Mme La Directrice a recherché des aménagements possibles mais elle s'interroge

- comment organiser la cour
- quelles dépenses pourraient découler de ces aménagements

Questions ; réflexions émises par les Membres du Conseil :

- y a-t-il possibilité de demander d'autres aides et subventions en plus de ce qui sera donné dans le cadre du projet NEFLE ?
- peut-on fabriquer des jeux pour les enfants (jeux simples en bois, par exemple) et les faire certifier par une commission de sécurité ?
- y a-t-il possibilité qu'une entreprise spécialisée nous aide à concevoir l'aménagement de la cour (vision plus globale)?

En conclusion, ce dossier avance lentement....

Messieurs AMOULEN & DUTY proposent leur aide à Mme SAVIGNON.

Temps périscolaires : pas de question à ce sujet

Travaux et matériel

- le lave linge a été changé

Nouvelles demandes ou demandes restant d'actualités car non réalisées

- cabanon : installer une poignée pour tirer la porte
- installer un crochet pour maintenir la porte ouverte
- La sonnette à la porte d'entrée principale ne fonctionne plus.
- le revêtement plastique (sol) gondole dans les toilettes à deux endroits ;
- chemin goudronné pour accéder à la classe de Mme BOUCHET – BONNAUD : ce point a été abordé dans le cadre de la sécurisation (le chemin pourrait être fait en même temps que les travaux d'aménagement si ce projet se concrétise)
- installer un bloc porte extérieur pour maintenir ouverte la porte de la classe des MS, donnant sur l'extérieur, aux horaires d'arrivée et départ des élèves (matin et soir) ;

M. PAILLER indique qu'un bilan énergétique de l'école maternelle sera effectué durant les vacances de février.

Questions diverses : NEANT

Conseils d'Ecole 3

n °3 : lundi 18 juin 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05

La Présidente de séance
Mme Fabienne SAVIGNON

Le Président du SIVU
M. Patrick PAILLER

Pour les Représentants de Parents
d'Elèves,

SIVU DES ECOLES
Mairie

MR Amoulen

M. DUTY

